



Labélisation FfG

LE GUIDE 2024-2025

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Pourquoi se labéliser ?	3
3. La labélisation	5
3.1 Les objectifs	5
3.2 La démarche	6
4. Critères d'évaluation	8
5. Procédure de labélisation	14
6. Introduire votre dossier	15
7. Lexique et ressources	16

Le label FfG

Un club **labélisé**

en gage

de **qualité**



Crédit photo: Lac Beauvoisine

1. INTRODUCTION

La Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness a pour mission de soutenir ses clubs affiliés. Afin de répondre à cet objectif, elle a développé une procédure de labélisation, cadré par un décret spécifique et avec le soutien de l'Adeps.

Composée de labels de 1 à 3 étoiles, la labélisation a pour objet d'aider les clubs qui s'engagent dans une démarche de développement et de qualité.

Ce projet pilote est également une marque de reconnaissance de l'investissement des clubs, de leurs dirigeants et de leurs bénévoles dans le développement de la pratique gymnique.



2. POURQUOI SE LABÉLISER ?

Le label est un gage de qualité supplémentaire de l'offre sportive du club, de son accueil et une reconnaissance de son niveau du développement. Le label permet :

- ↘ De s'autoévaluer et de connaître sa marge de progression en matière de développement ;
- ↘ De valoriser la qualité des activités proposées ;
- ↘ De valoriser la qualité de l'encadrement et le travail des bénévoles ;
- ↘ De renforcer le sentiment de confiance des membres affiliés ;
- ↘ D'attirer de nouveaux membres.

De plus, la labélisation permet à la Fédération francophone de Gymnastique d'encourager le développement de ses clubs sur plusieurs critères.

Chaque club labélisé recevra son du label sous forme numérique et pourra l'afficher sur son site et sur tout document officiel ou support de communication. Le label obtenu sera également visible dans l'application «Trouver un club » sur le site de la FfG.

Le club labélisé recevra également lors de l'Assemblée générale un certificat de labélisation, ainsi que divers supports promotionnels.



En obtenant votre label, vous recevez :



DIPLÔME



AUTOCOLLANT

Vous recevez également un support de votre choix parmi :



ROLL-UP



BANNIÈRE



PLAQUETTE PLEXIGLASS

3. LA LABÉLISATION

3.1 OBJECTIFS

La labélisation est un projet pilote soutenu par l'Adeps s'appuyant sur un décret spécifique et mis en œuvre par la Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness pour reconnaître et aider au niveau du développement des clubs affiliés.

Afin d'obtenir le statut de club labélisé, les secteurs suivants sont évalués :

- ↘ **SECTEUR 1** : La bonne gouvernance
- ↘ **SECTEUR 2** : L'éthique
- ↘ **SECTEUR 3** : La formation (dirigeants, officiels, cadres)
- ↘ **SECTEUR 4** : L'hygiène, la sécurité et l'encadrement
- ↘ **SECTEUR 5** : La vie fédérale

Pour ces cinq secteurs, le club doit valider des critères obligatoires et des points bonus propres à chaque niveau du label.

Le nombre d'étoile reflète le niveau de développement des critères obligatoires et du nombre de points obtenus dans chaque secteur. Le niveau d'exigence dans chacun des secteurs augmente suivant les labels, du plus accessible à 1 étoile au plus exigeant à 3 étoiles.

Chaque étoile est décernée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Les critères obligatoires (CO) minimaux de chacun des 5 secteurs sont validés
- Le nombre de point minimal de chacun des 5 secteurs est atteint

Une commission de labélisation désignée par le CA FfG sera chargée de l'étude des dossiers et de l'audit des clubs candidats à la labélisation. Cette commission devra rendre un rapport sur la base duquel le CA prendra la décision de décerner ou pas le label correspondant aux critères définis dans le présent document.

En cas de refus, le club recevra un résumé des points à améliorer pour une future attribution. Le club pourra également faire appel du refus selon des modalités qui lui seront transmises au moment dudit refus.

3.2 LA DÉMARCHE

Ce label est destiné aux clubs FfG qui rempliront les conditions suivantes :

- ✓ Être affilié à la FfG depuis au moins un cycle olympique (soit 4 ans révolus) ;
- ✓ Être constitué en ASBL ;
- ✓ Remplir la demande de labélisation qui se trouve dans l'Espace membres du site de la FfG ;
- ✓ Satisfaire aux critères d'attribution et les maintenir pour la durée de validité du label.

La demande de labélisation est une démarche volontaire du club. Le formulaire de demande et le guide référentiel sont téléchargeables sur l'Espace membre du site FfG. Le formulaire, ainsi que toutes les pièces justificatives, sont à envoyer par Email à label@FfGym.be **entre le 1er septembre et le 31 octobre 2024**. Les dossiers rentrés après cette date ne seront pas acceptés.

Les clubs candidats seront audités par le chargé d'audit ou des membres de la commission de labélisation. Tous les renseignements ou justificatifs complémentaires demandés pour instruire le dossier devront être délivrés dans les 8 jours ouvrables sous peine d'annulation de la procédure.

La FfG, représentée par son CA, est la seule autorité compétente pour décerner, mettre à jour, ou renouveler les labels ainsi que les critères d'attribution qui devront respecter les directives de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Elle est également la seule autorité compétente pour retirer le label avant échéance et les avantages inhérents en cas de manquement du club aux conditions pour lesquelles il a été labélisé.

Le label octroyé est valide pour deux saisons sportives à compter de la date d'attribution qui sera la saison de départ. Chaque club labélisé pourra faire l'objet de contrôles périodiques. A l'issue des deux saisons, le club labélisé perdra automatiquement son label. Pour le conserver, il devra réintroduire une nouvelle demande de labélisation auprès de la FfG selon le processus en vigueur.

L'enveloppe budgétaire fixée par arrêté ministériel est variable d'une année à l'autre. Celle-ci sera répartie proportionnellement entre les clubs labélisés chaque année suivant la clé de répartition suivante :

LABEL	★	★★	★★★
RÉPARTITION	1 PART	2 PARTS	3 PARTS

Le montant total du subside à distribuer sera divisé par le nombre total d'étoiles (ou parts) obtenues par les clubs ayant posé leur candidature.

Un club ayant obtenu 3 étoiles recevra donc un subside trois fois plus élevé qu'un club à une étoile.

Le montant octroyé sera seulement valable pour couvrir les frais suivants, correspondants aux critères de l'arrêté ministériel (en cours d'approbation) et sur base de factures envoyées à la FfG :

- ✘ Frais liés aux indemnités des cadres sportifs à vocation pédagogique brevetés ;
- ✘ Frais liés à la formation des cadres sportifs à vocation pédagogique et managériale ;
- ✘ Frais liés à la location des infrastructures sportives ;
- ✘ Frais liés à l'acquisition de matériel sportif non durable dont une liste exhaustive est fixée par le bénéficiaire et validée par l'Administration Générale du sport ;
- ✘ Frais liés aux transports groupés pour les compétitions de jeunes ;
- ✘ Frais liés à la mise en place de projets éthiques par le délégué « Vivons sport ».

Dans le cas où il n'y a pas de clubs labélisés pour l'une des étoiles, les montants non-utilisés seront redistribués de manière équitable et proportionnelle.

Cas où un club se verrait retirer son label lors d'une période de validité en cours :

S'il est avéré que le club ne respecte plus les critères liés à l'obtention du label sur la période de validité en cours, le label peut être retiré. Si cela intervient avant le versement du subside de l'année n, le versement sera suspendu. Si cela intervient après le versement de la subvention, le club devra rembourser la totalité de la subvention reçue. Dans les deux cas le club sera non-éligible à la labélisation durant 2 saisons.

4. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'obtention du label est basée sur l'évaluation de cinq secteurs, composés de critères obligatoires à remplir. Le club doit également obtenir un minimum de points supplémentaires pour valider le niveau de label qu'il souhaite atteindre. Certains critères ne concernent que les clubs compétitifs.



CRITÈRES OBLIGATOIRES

LA BONNE GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes d'organisation démocratique (Présence de statuts, ROI, organisation d'AG et élections) • Le club licencie systématiquement tous ses membres
L'ÉTHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Le club s'engage à respecter la politique d'éthique de la FfG et signe le code d'éthique sportif FfG • Le club n'est pas sous décision de sanction de la commission d'éthique • Le club a mis en place un barème de sanction pour manquement aux règles d'éthique
LA FORMATION (dirigeants, officiels, cadres)	<ul style="list-style-type: none"> • Le club compte au minimum dans son comité technique un (1) cadre diplômé MS Initiateur minimum (ou concordant) en charge d'un groupe au minimum
L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ, L'ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) correspondant technique du club minimum MSIn ou concordant en charge d'un groupe au minimum • 60% minimum de l'encadrement (total des intervenants 18 ans et + en charge de min. 1 groupe) possède un diplôme pédagogique ou suivent des études d'enseignant • Le club utilise une infrastructure d'entraînement équipée d'un défibrillateur et dispose d'une personne formée à son utilisation • Le club dispose de vestiaires et de sanitaires entretenus
LA VIE FÉDÉRALE	<ul style="list-style-type: none"> • Le club est affilié à la FfG depuis 4 ans minimum • Le club est systématiquement présent ou représenté aux AG de la FfG • Le club participe avec ses athlètes au minimum à deux actions du calendrier officiel de la FfG



Les critères en bleu sont ceux déjà validés au niveau 1 (1e étoile).

CRITÈRES OBLIGATOIRES	
LA BONNE GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes d'organisation démocratique (Présence de statuts, ROI, organisation d'AG et élections) • Le club licencie systématiquement tous ses membres
L'ÉTHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Le club s'engage à respecter la politique d'éthique de la FfG et signe le code d'éthique sportif FfG • Le club n'est pas sous décision de sanction de la commission d'éthique • Le club a mis en place un barème de sanction pour manquement aux règles d'éthique • Le club a signé la charte de la bienveillance – Action Tu peux le dire • Le club exige un extrait du casier judiciaire N°2 pour chaque encadrant en contact avec les enfants tous les deux ans ou moins.
LA FORMATION (dirigeants, officiels, cadres)	<ul style="list-style-type: none"> • Le club compte au minimum dans son comité technique un (1) cadre diplômé MS Initiateur minimum (ou concordant) en charge d'un groupe au minimum • Au moins un (1) des membres du bureau est breveté AISF/COIB ou justifie d'un diplôme professionnel en management ou d'une fonction professionnelle de direction

L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ, L'ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Un (1) correspondant technique du club minimum MSIn (ou concordant) en charge d'un groupe au minimum • 60% minimum de l'encadrement (total des intervenants 18 ans et + en charge de min. 1 groupe) possède un diplôme pédagogique ou suivent des études d'enseignant • Le club utilise une infrastructure d'entraînement équipée d'un défibrillateur et dispose d'une personne formée à son utilisation • Le club dispose de vestiaires et de sanitaires entretenus • Un (1) correspondant technique par discipline pratiquée minimum MSIn (ou concordant) en activité (en charge d'un groupe au minimum) • 60% au minimum de l'encadrement (total des intervenants 18 ans et + en charge d'un groupe au minimum) possède un diplôme pédagogique sportif
LA VIE FÉDÉRALE	<ul style="list-style-type: none"> • Le club est affilié à la FfG depuis 4 ans minimum • Le club est systématiquement présent ou représenté aux AG de la FfG • Le club participe avec ses athlètes au minimum a deux actions du calendrier officiel de la FfG • Le club candidate à l'organisation de compétitions ou d'évènements officiels de CT ou FdC (préciser le(s)quel(s))



Les critères en bleu sont ceux déjà validés au niveau 1 et 2 (1e et 2e étoile).

CRITÈRES OBLIGATOIRES	
LA BONNE GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes d'organisation démocratique (Présence de statuts, ROI, organisation d'AG et élections) • Le club licencie systématiquement tous ses membres • Le CA est composé au minimum de 30% de membres du genre le moins représenté
L'ÉTHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Le club s'engage à respecter la politique d'éthique de la FfG et signe le code d'éthique sportif FfG • Le club n'est pas sous décision de sanction de la commission d'éthique • Le club a mis en place un barème de sanction pour manquement aux règles d'éthique • Le club a signé la charte de la bienveillance – Action Tu peux le dire • Le club exige un extrait du casier judiciaire N°2 pour chaque encadrant en contact avec les enfants tous les deux ans ou moins. • Le club s'est engagé sur un projet PARCS 2 et a mis en place une PPE validée par DEI • Le club nomme un (1) référent éthique "Vivons sport" identifié et référencé FfG (charte de référent éthique)
LA FORMATION (dirigeants, officiels, cadres)	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux (2) des membres du bureau sont brevetés AISF/COIB ou justifient d'un diplôme professionnel en management ou d'une fonction professionnelle de direction • Le club compte au minimum dans son comité technique un (1) cadre diplômé MS Educateur en charge d'un groupe • Le club compte au moins dans son comité technique trois (3) cadres diplômés MS Initiateur minimum (ou concordant) en charge d'un groupe au minimum

L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ, L'ENCADREMENT

- Un (1) correspondant technique du club minimum MSIn (ou concordant) en charge d'un groupe au minimum
- 60% minimum de l'encadrement (total des intervenants 18 ans et + en charge de min. 1 groupe) possède un diplôme pédagogique ou suivent des études d'enseignant
- Le club utilise une infrastructure d'entraînement équipée d'un défibrillateur et dispose d'une personne formée à son utilisation
- Le club dispose de vestiaires et de sanitaires entretenus
- Un (1) correspondant technique par discipline pratiquée minimum MSIn (ou concordant) en activité (en charge d'un groupe au minimum)
- 70% au minimum de l'encadrement (total des intervenants 18 ans et + en charge d'un groupe au minimum) possède un diplôme pédagogique sportif
- Un (1) [correspondant](#) technique par [niveau](#) d'entraînement minimum MSIn [\(ou concordant\) en charge d'un groupe au minimum](#)
- 70% de l'encadrement [\(total des intervenants 18 ans et + en charge d'un groupe au minimum\)](#) possède un diplôme pédagogique [sportif](#)
- Le club est employeur de cadres diplômés MS In – Ed – Train ou [concordant](#)

LA VIE FÉDÉRALE

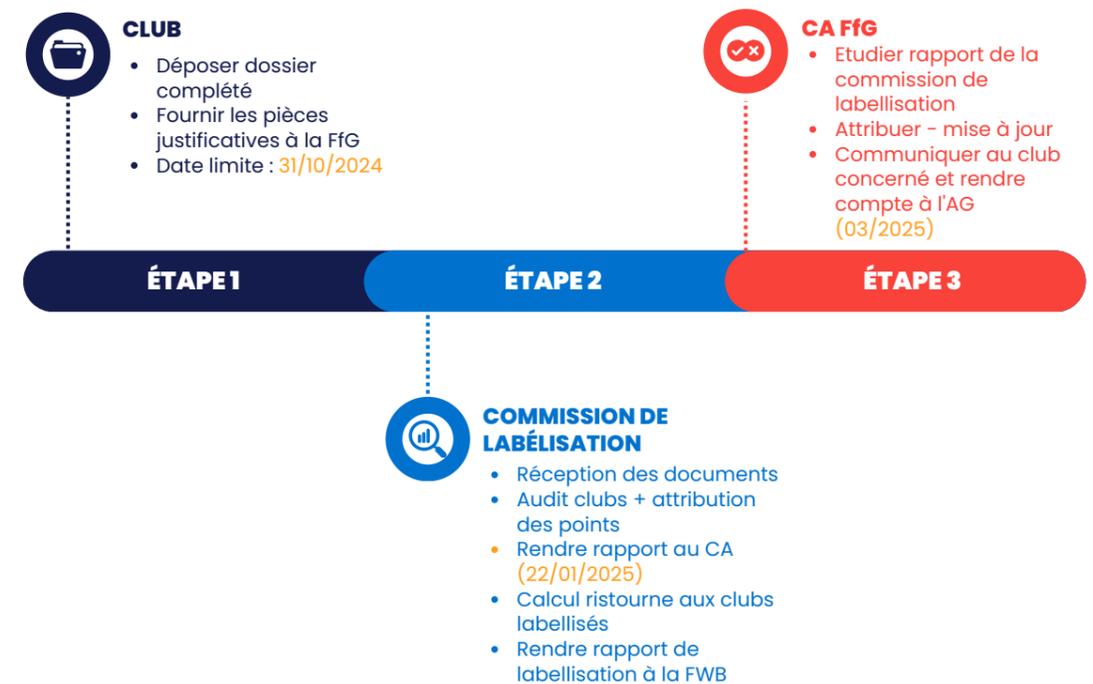
- Le club est affilié à la FfG depuis 4 ans minimum
- Le club est systématiquement présent ou représenté aux AG de la FfG
- Le club participe avec ses athlètes au minimum à deux actions du calendrier officiel de la FfG
- Le club candidate à l'organisation de compétitions ou d'évènements officiels de CT ou FdC ([préciser lequel](#))
- Le club a organisé ou accueilli au moins un (1) championnat/événement FfG officiel au cours de l'Olympiade (CT ou FdC) ([préciser lequel](#))

Les critères complets sont détaillés dans le formulaire qui se trouve sur l'Espace membres.

MINIMUM DE POINTS À OBTENIR

	★	★★	★★★
SECTEUR 1 - BONNE GOUVERNANCE	11	13	15
SECTEUR 2 - ÉTHIQUE	7	8	9
SECTEUR 3 - FORMATIONS	19	24	30
SECTEUR 4 - HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENCADREMENT	8	16	24
SECTEUR 5 - VIE FÉDÉRALE	25	35	45

5. PROCÉDURE DE LABELISATION



6. INTRODUIRE VOTRE DOSSIER

Il vous suffit de remplir :

- le formulaire de dépôt de candidature
- le dossier de labélisation (+ pièces justificatives)

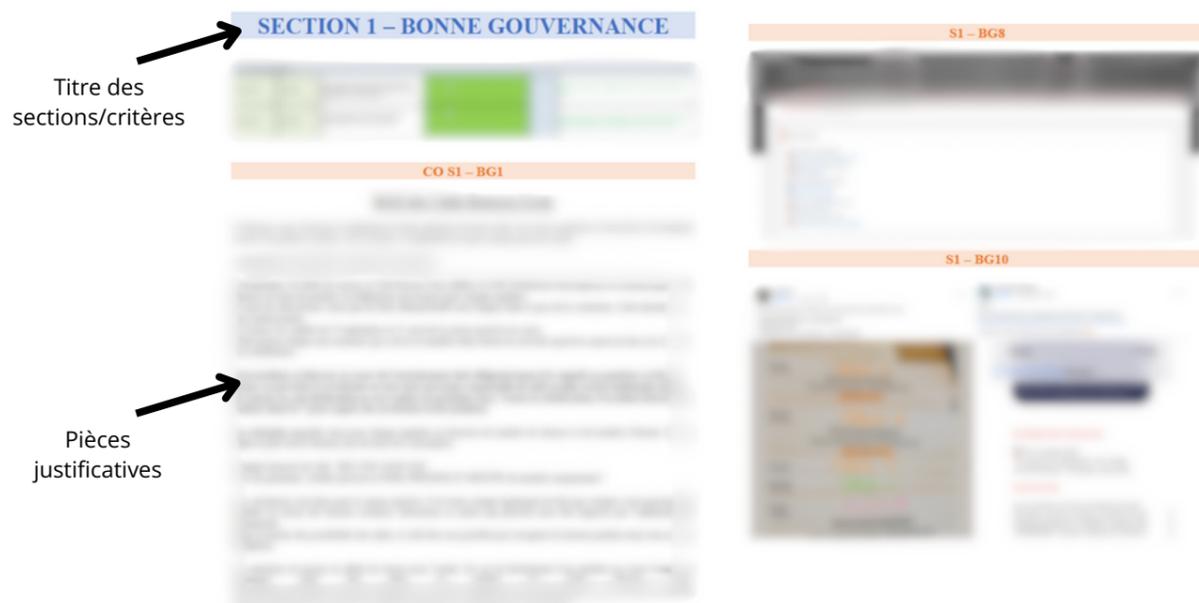
Retrouvez ces documents dans votre Espace membre > Documents généraux > Labélisation ou dans l'onglet [Labélisation](#) sur notre site.

Les clubs désireux de rentrer un dossier de labélisation doivent compléter les documents et les envoyer par Email à label@FfGym.be ou par WeTransfer jusqu'au **31 octobre 2024**.

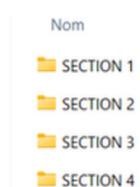
Tout dossier rentré après cette date ne sera pas pris en considération.

Exemple d'envoi des pièces justificatives correct :

- En PDF :



- En dossier classé :



Nom	Modifié le	Type	Taille
CO S1-BG1	01-12-23 09:15	Dossier de fichiers	
CO S2-ET3	01-12-23 09:16	Dossier de fichiers	
CO S2-ET4	23-02-24 11:44	Dossier de fichiers	
CO S3-FDOC1	01-12-23 09:18	Dossier de fichiers	
CO S4-HSE4-6	21-02-24 09:58	Dossier de fichiers	
CO S4-HSE7	01-12-23 09:29	Dossier de fichiers	
CO S4-HSE8	01-12-23 09:30	Dossier de fichiers	
CO S4-HSE9	08-12-23 12:39	Dossier de fichiers	
S1-BG5	12-02-24 09:20	Dossier de fichiers	
S1-BG8	08-12-23 11:40	Dossier de fichiers	
S2-ET18	01-12-23 09:56	Dossier de fichiers	
S2-ET20	01-12-23 09:56	Dossier de fichiers	
S2-ET21	01-12-23 10:03	Dossier de fichiers	
S2-ET22	01-12-23 10:04	Dossier de fichiers	
S2-ET23	01-12-23 10:04	Dossier de fichiers	
S3-FDOC15	01-12-23 10:04	Dossier de fichiers	
S4-HSE10	01-12-23 10:12	Dossier de fichiers	
S4-HSE12	01-12-23 10:16	Dossier de fichiers	
S4-HSE17	01-12-23 10:19	Dossier de fichiers	
S4-HSE18	01-12-23 10:21	Dossier de fichiers	

Le rapport de la commission sera avalisé dans le courant du mois de février par le CA qui statuera sur la remise des labels. Les résultats seront envoyés par courrier aux correspondants officiels des clubs concernés. La FfG mettra également en ligne la liste des clubs labélisés.

7. LEXIQUE ET RESSOURCES

- Action Tu peux le dire : Action mise en place par DEI et Yapaka - <https://www.tupeuxledire.be/>
- Code d'éthique sportive FfG : la FfG dispose d'un code d'éthique sportive qui se trouve sur son site internet et auquel tous les clubs doivent souscrire - <https://ffgym.be/federation/ethique>
- CT : Commission technique
- DEI : Défense des Enfants International - <https://www.dei-belgique.be/>
- FdC : Formation des Cadres
- IDHPS : Identification des Hauts Potentiels Sportifs
- MSIn : Moniteur Sportif Initiateur
- MSED : Moniteur Sportif Educateur
- PPE : Politique de Protection de l'Enfance
- Projet PARCS2 : Projet qui vise à protéger les enfants contre les violences lors d'activités sportives - <https://www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/parcs-2-0-protoger-les-enfants-contre-les-violences-lors-d-activites-sportives.html>
- Yapaka : Programme de prévention à la maltraitance - <https://www.yapaka.be/>

CONTACT

Vous désirez plus d'infos sur la procédure de
labélisation des clubs FfG ?



label@FfGym.be



02/234 38 38

